

DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE TIERS-LIEUX

OBJECTIFS

- Réduire les déplacements domicile – travail et réduire la pollution
- Participer à un meilleur équilibre du territoire en complémentarité avec les territoires voisins, rapprocher l'emploi de l'habitat
- Redynamiser les centres bourgs, développer la dynamique économique locale, offrir des lieux de travail alternatifs

Document Source

Feuille de route 2019 - Action 56

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité propre et alternative)

Public concerné

Salariés des secteurs public/privé travaillant dans la métropole toulousaine et résidant sur Muretain Agglo et sur les communes limitrophes

Pilote(s) de l'action



DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Les avantages des tiers lieux sont nombreux pour les différentes parties prenantes : réduction des trajets domicile travail et baisse du budget transport pour les usagers (qualité de vie), diminution des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, nouveaux lieux de rencontres permettant de générer du lien et de sortir de l'isolement...

Le Bureau Communautaire du 16 février 2016 a approuvé le projet d'études sur la perspective d'implantation de tiers lieux sur le territoire du Muretain.

Ce diagnostic, associé à une enquête auprès de la population réalisée la même année, a permis de déterminer un potentiel de 24 à 38 bureaux répondant aux besoins du territoire.

Une étude de dimensionnement de tiers lieux portée par le Muretain Agglo a été réalisée sur les communes de Portet-sur-Garonne, Roquettes, Roques et Labarthe sur Lèze pour définir un pré programme d'aménagement, un plan sommaire et une enveloppe estimative des travaux à prévoir pour que les tiers lieux soient opérationnels.

Pour les tiers-lieux publics, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

- Un premier tiers-lieu (privé) a ouvert en juillet 2017 sur Muret, avec un taux d'occupation de 40% après 6 mois de fonctionnement (2 bureaux occupés toute la semaine et 3 autres 2 à 3 jours par semaine) et principalement avec des locataires au profil d'entrepreneurs concernés par le télétravail et à la recherche d'une alternative au domicile.
- Le tiers-lieu de Roques, à vocation culturelle, a ouvert en février 2019.
- Le tiers-lieu de Fonsorbes prévu également en 2019 est retardé au second semestre en raison de la difficulté à boucler le montage financier de l'opération.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Partenaires associés

- Région Occitanie
- Réseau Relais d'Entreprises
- Conseil départemental 31



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Septembre – Décembre 2018 : Finalisation de l'étude de dimensionnement
- Février 2019 : Travaux et ouverture du tiers-lieu culturel de Roques « Le Moulin »
- Second semestre 2019 : Travaux et ouverture du tiers lieu de Fonsorbes
- 2020 - 2021 : Ouverture sur Roquettes, Labarthe sur Lèze et Portet-sur-Garonne

FINANCEMENT

Estimation du coût global

- Tiers-lieu Fonsorbes : 268 355 € HT
- Tiers-lieu Roquettes : 151 000 € HT
- Tiers-lieu Portet sur Garonne : 105 000€ HT
- Tiers-lieu Labarthe sur Lèze : 257 000€ HT

Total : 781 355€ HT

Partenaires financiers

Région Occitanie

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptée

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de tiers-lieux :

- 2019 : 2 ouverts (Le Chai à Muret, Fonsorbes) ; 3 en cours (Portet sur Garonne, Roquettes, Labarthe)
- 2020: 3 ouverts (Le Chai à Muret, Tiers-lieu de Fonsorbes et le Típee Vert à Labarthe sur Lèze)

Taux d'occupation des locaux :

- Pas de données

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action en cours 

Le réseau de bureaux en tiers-lieux se développe progressivement sur le territoire du Muretain Agglo.